

Paris, le 8 juin 2016

N° 037-2016/PDT AR-PT/VR

Mesdames, messieurs,

Le conseil d'administration, réuni le 28 mai dernier, a arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 juin 2016 à Clermont- Ferrand, conformément à nos statuts.

Pour l'établir, il s'est appuyé sur les réponses de 903 adhérents qui ont défini les grands thèmes de notre Assemblée générale (évolution des délégations, accessibilité, défense des droits et visibilité de l'APF) et les contributions de 38 CAPFD, de 5 CAPFR et des commissions nationales représentant plus de 200 pages de constats et de propositions ce qui traduit une mobilisation sans précédent de notre réseau.

Le conseil d'administration a examiné votre proposition de motion et ne l'a pas retenue pour les raisons principales suivantes :

- votre proposition ne respecte pas le processus de consultation des adhérents défini par les statuts (art 17) et par le règlement intérieur (art 9)
- la durée du mandat des membres du conseil d'administration est définie dans les statuts (article 6.1) : l'Assemblée générale n'est donc pas compétente pour prolonger la durée de ce mandat dans le cadre des statuts actuels.

Le conseil d'administration tient à vous rappeler que le processus de consultation engagé sur la réforme de nos statuts est sans précédent au sein de notre association. Déjà, dans une première étape, plusieurs centaines d'élus (dont certains d'entre vous) et de directeurs ont été invités à réagir aux premières propositions d'orientation. Et ce débat n'est pas clos : cette consultation se prolongera dans les prochains mois en sollicitant l'ensemble des élus et des adhérents dans les délégations. Un point d'étape de ce processus sera présenté à l'Assemblée générale.

Le conseil d'administration, comme la très grande majorité des élus et adhérents de l'APF, sont attachées aux valeurs de démocratie participative et de gouvernance partagée. C'est le sens des orientations successives engagées depuis près de trois ans et qui se mettent en œuvre actuellement.

Amicalement,

Pour le Conseil d'administration

Alain ROCHON

